



## REPORTING FINANCIER BP Aura #68

31 mai 2026



## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE .....</b>	<b>3</b>
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ? .....</i>	3
1.2. <i>Nos engagements.....</i>	3
1.3. <i>Utilisation de votre épargne.....</i>	4
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Énergétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....</i>	4
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ? .....</i>	4
<b>2. VISION D'ENSEMBLE .....</b>	<b>5</b>
<b>3. L'ÉPARGNE COLLECTÉE .....</b>	<b>5</b>
3.1. <i>Vision dynamique .....</i>	5
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée .....</i>	6
<b>4. LES CREDITS.....</b>	<b>7</b>
4.1. <i>Note méthodologique.....</i>	7
4.2. <i>Vision dynamique .....</i>	7
4.3. <i>Nature des crédits octroyés.....</i>	7
<b>5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS.....</b>	<b>9</b>
5.1. <i>Le Ratio Brut .....</i>	9
5.2. <i>Le Ratio Financier .....</i>	10



*Chères Epargnantes, chers Epargnants,*

*Ces jours de canicule risquent bien de devenir la norme au cours des futurs été et l'adaptation au réchauffement climatique n'est pas une option mais une nécessité.*

*C'est aussi une opportunité pour revisiter nos modes de vie et notre habitat. La climatisation ne peut être la seule solution, mode de construction, matériaux à inertie thermique, isolation, ventilation peuvent apporter des solutions de confort d'été et concilier chaleur et vie normale.*

*Il est étonnant que le référentiel de rénovation soit quasiment uniquement orienté vers le confort d'hiver et n'intègre pas la protection face aux fortes chaleurs. Il y a là une vraie révolution culturelle et réglementaire à opérer, ne serait-ce que dans le calcul des DPE.*

*La priorité est aussi l'adaptation et la rénovation thermique des immeubles, c'est en appartement que la canicule est la plus insupportable et il n'y a pas de solution technique durable et efficace sans une isolation de l'enveloppe du bâtiment.*

*L'offre innovante que nous lançons début juillet sur le financement des travaux en copropriétés permettra sûrement d'accélérer et de massifier ces indispensables rénovations thermiques. C'est là aussi un peu de la raison d'être de la Banque de la Transition Energétique,*

*Encore merci de votre confiance,*

*Pierre-Henri*

*- Pierre-Henri GRENIER -*

*Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA*

*PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre formulaire en ligne pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.*

# 1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

## 1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

## 1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

### **1.3. Utilisation de votre épargne**

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

### **1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?**

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

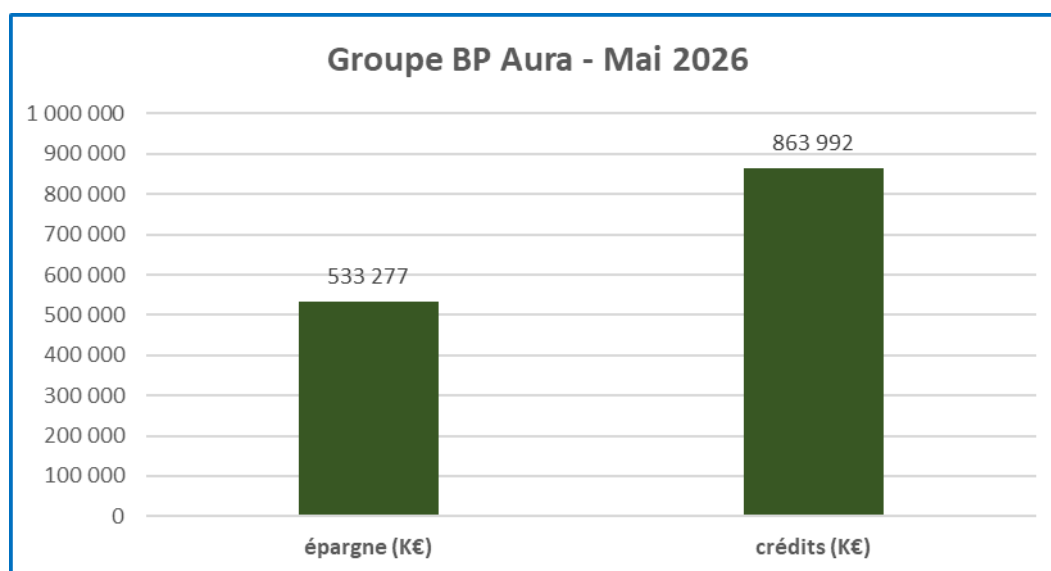
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

### **1.5. Quand est publié ce reporting financier ?**

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

## 2. Vision d'ensemble

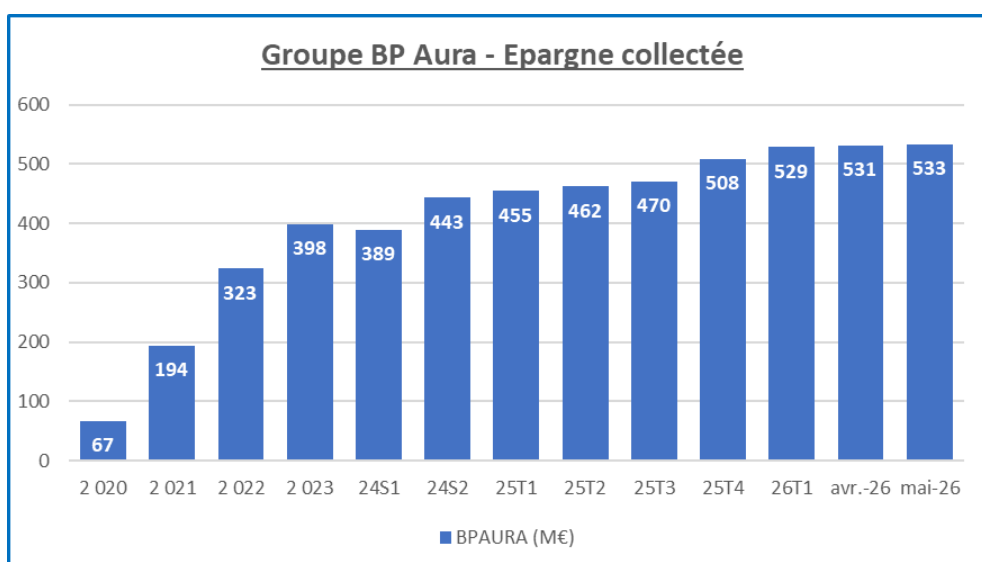
A fin mai 2026, l'épargne collectée s'est élevée à 533 Millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 863 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



## 3. L'épargne collectée

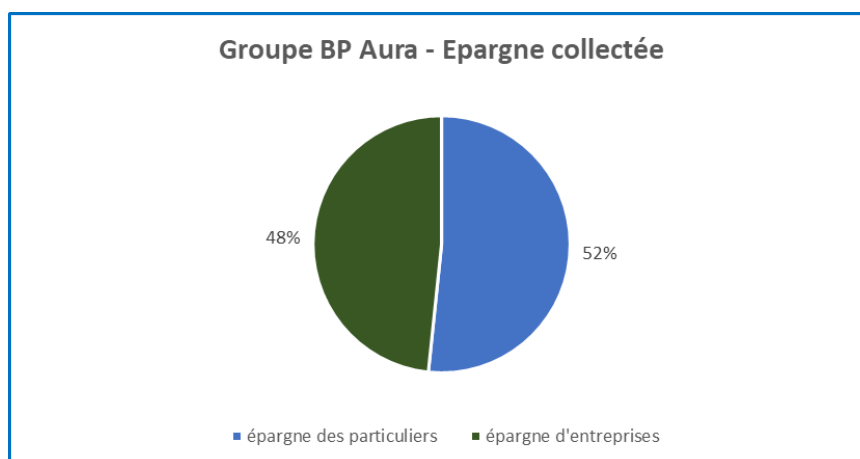
### 3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître ; les montants collectés s'établissent à 533 millions d'euros à fin mai 2026, notamment grâce à l'épargne d'entreprises.



### 3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 52% et auprès d'entreprises pour 48%.



La dynamique est plus nette sur les Comptes à terme d'entreprise alors que la collecte des ménages est plutôt en retrait :

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	89 177 365 €	6 268 078 €	-5 481 377 €	89 964 065 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	159 793 433 €	8 390 883 €	-8 122 058 €	160 062 258 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	4 873 251 €	183 157 €	-3 450 €	5 052 958 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire</i> <sup>1</sup>	20 634 304 €	670 248 €	-592 901 €	20 711 651 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	256 916 282 €	4 105 600 €	-3 536 083 €	257 485 798 €
<b>TOTAL</b>	<b>531 394 635 €</b>	<b>19 617 966 €</b>	<b>-17 735 870 €</b>	<b>533 276 730 €</b>

<sup>1</sup> Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

## 4. LES CREDITS

### 4.1. Note méthodologique

Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

### 4.2. Vision dynamique

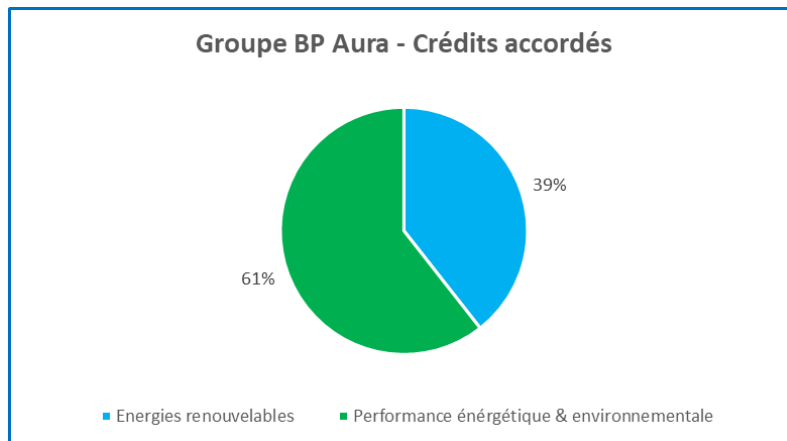
Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

Les crédits sont en augmentation constante et témoignent d'une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes, soutenus par l'accompagnement de la BTE à leur égard (notamment via notre réseau d'entreprises partenaires).

	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	335 162 981 €	9 646 652 €	-7 928 116 €	336 881 517 €
Acquisition immobilière	55 885 276 €	6 903 357 €	-147 616 €	62 641 016 €
Construction	114 962 533 €	935 870 €	-66 022 €	115 832 381 €
Rénovation Energétique	166 714 972 €	3 736 176 €	-2 610 713 €	167 840 435 €
Mobilité	131 863 049 €	4 302 494 €	-3 836 447 €	132 329 095 €
Transition d'activité	51 075 555	0 €	-2 608 124 €	48 467 431 €
Autres	-	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>855 664 365 €</b>	<b>25 524 549 €</b>	<b>-17 197 038 €</b>	<b>863 991 876 €</b>

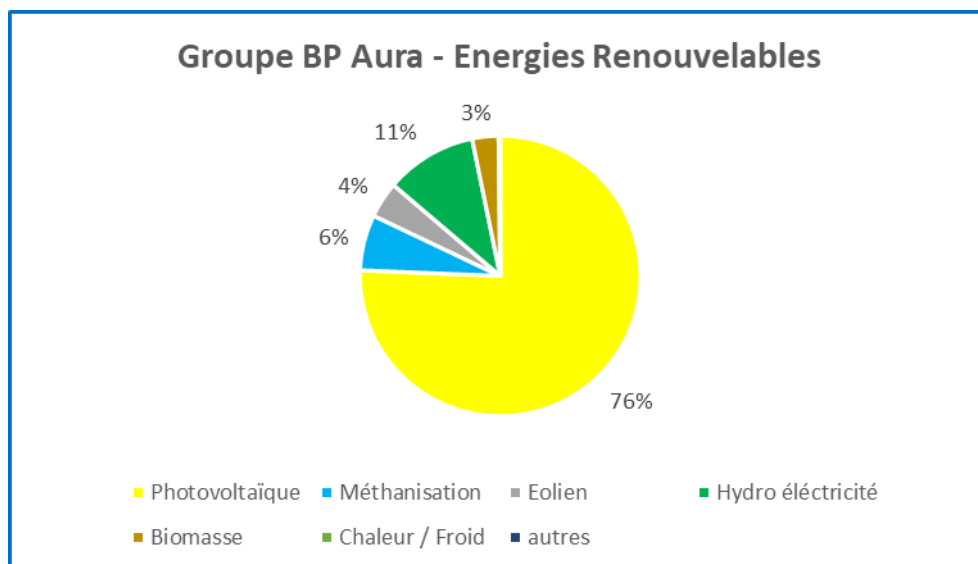
### 4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 39% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergie) et environnementale, à 61%.

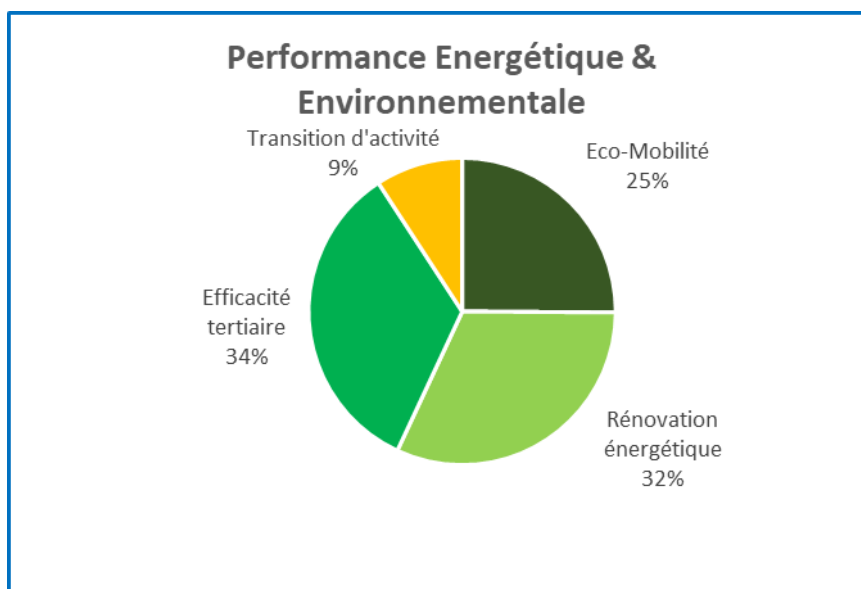


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 15 985 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 76% du montant des projets financés, contre 11% pour l'hydro-électricité, 4% pour les projets éoliens, 6% pour des projets de méthanisation, et 3% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets de performance énergétique et environnementale, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (25%), rénovation énergétique (32%), performance énergétique des entreprises (34%), et la transition énergétique (9%).

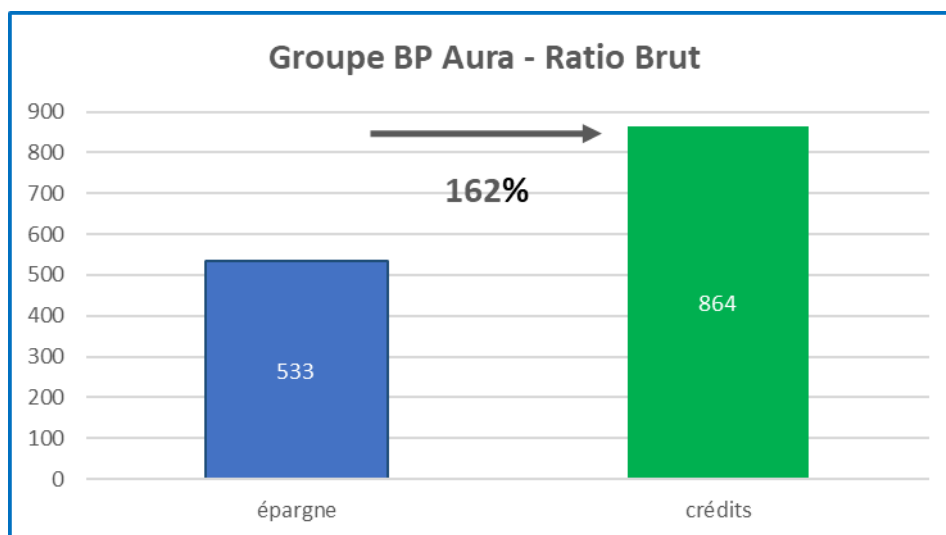


## 5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

### 5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 162% à fin mai 2026.



## 5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 126% à fin mai 2026. (Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

